

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, frais de poste non compris... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 16 MARS 1851.

No. 49.

PARLEMENT BRITANNIQUE.

[Nous avons donné bien au long les principaux discours qui ont été prononcés dans le Parlement Britannique pendant la discussion sur la réponse au discours du trône et celle du projet de Bill de Lord J. Russell contre la prétendue agression papale. Mais, nous n'avons pu jusqu'ici reproduire ceux de M. Roebuck, à cause du temps qu'il a fallu pour en préparer la traduction. Nous réparerons aujourd'hui cette lacune.—Ci suit le discours de M. Roebuck sur le paragraphe du discours du trône relatif à la question papale : Porteur s'adresse à l'hon. membre qui venait de parler avant lui :—]

Monsieur, —Jamais, depuis que j'ai l'honneur d'occuper un siège dans cette enceinte, je n'ai éprouvé autant de peine en me levant que dans cette circonstance; et je ne le dis pas pour faire seulement usage d'un lieu commun. Je ne fais que dire à cette chambre avec vérité dans quel état d'esprit je me trouve en lui disant que je n'éprouvai jamais une peine égale à celle que je ressens en me levant pour vous adresser la parole. (Écoutez, écoutez.) Et ce sentiment a sa cause dans le fait qu'aujourd'hui, pour la première fois depuis que je siège dans cette chambre, je vois une administration qui se qualifie elle-même du nom d'Administration Libérale.—(écoutez)—présidée par un ministre qui a conquis l'honneur et la distinction dont il jure pour être l'un des membres du grand parti libéral.—(écoutez)—dirigeant lui-même le premier pas qu'il fait en rétrogradant.—(écoutez, écoutez), au sein d'une nation et dans un temps auquel le progrès effectif est la marque distinctive par laquelle, toujours et en toute occasion, nous tenons à nous faire honneur, exécuter au milieu de cette nation et dans un tel temps, par ce Premier Ministre lui-même, le premier pas véritablement rétrograde que l'on ait voulu tenter. (écoutez.)

Si nous examinons, continue le porteur, les précédents du noble lord qui préside à l'administration, n'offrent-ils pas eux-mêmes une garantie de sa conduite? Il fut un temps où j'aurais pu le dire, mais ce temps n'est plus. (écoutez, écoutez, écoutez.) L'an dernier, je me serais exprimé comme l'a fait l'honorable membre, —j'aurais dit que les précédents du noble lord seraient une sûre garantie de l'impossibilité de trouver en lui le premier adversaire en réalité de la liberté civile et religieuse depuis l'année 1829. (écoutez, écoutez.) Quels sont les précédents du noble lord? Il s'est distingué parmi nous comme l'élu de son parti pour être organe dans cette chambre en faveur du Bill de rappel du — et des Actes d'incorporation. (écoutez.) Telle a été sa principale affaire. Ce fut là le premier procédé suivi en matière de liberté civile et religieuse, et c'est lui que l'on chargea de le proposer devant cette chambre; et j'entendis remarquer en cette occasion — et que l'on me permette d'appeler l'attention de l'honorable monsieur qui a secondé l'adresse sur ce fait — que le but réel du rappel du — et des Actes d'incorporation était, qu'en relevant les dissidents de leurs incapacités, et en déchargeant, d'un autre côté les Protestants du — qui leur était imposé, ceux-ci seraient en état de mettre le — sur le dos des catholiques. (écoutez, écoutez, écoutez.) Cette observation partait d'un homme qui connaissait parfaitement l'esprit humain, elle venait de M. Canning, M. Canning dit : "gare à ce que vous faites. Dès que vous aurez relevé les dissidents de ce pays des incapacités qui les affaiblissent, vous trouverez en eux vos ennemis les plus ardents du moment

que vous proposerez de relever aussi de leurs incapacités les catholiques." (Écoutez, écoutez.) Je vois dans l'honorable membre une preuve frappante de cet avis. Il n'y a plus d'incapacités relativement aux protestants; nous avons un royaume-uni, protestant-uni, et ainsi l'on propose d'attribuer ces incapacités aux Catholiques Romains. (Écoutez, écoutez.) Mais j'en étais sûr sur la conduite du noble lord; et quel temps, je le demande, a choisi le noble lord pour adopter cette marche rétrograde? Un temps où les Ministres ont placé dans la bouche de la souveraine un exposé qui fait voir le progrès qui s'est manifesté dans ce pays, et le bonheur qui règne au milieu des classes laborieuses par l'effet des lois qui ont été faites pour supprimer les restrictions imposées au travail, au commerce et à l'industrie, ainsi que les avantages qui sont résultés de l'adoption de ces moyens. (Écoutez, écoutez.)

Il fait parler à sa Souveraine le langage de la félicitation et il invite la Chambre des Communes à participer à l'acte de remerciements qu'il adresse à la Providence en retour du bonheur dont nous jouissons maintenant. (Écoutez, écoutez.) Depuis 1829, nous avons progressé dans une ligne particulière de législation. A cette époque, le grand chef Protestant dont nous déplorons tous la mort, et dont nous ressentons en ce moment la perte.—(écoutez, écoutez), —prit conseil de l'expérience, prit conseil de l'urgence de la situation en Irlande; et le Duc de Wellington, qui avait vu plus d'années de guerre que presque tous les hommes de son temps, et dans la plupart de ces années, la guerre civile sachant ce que font les maux de la guerre civile, disait : " Pour épargner à mon pays un mois de cette guerre, je donnerais sans hésitation ma vie." (Écoutez, écoutez.) C'est sous l'urgence d'une telle situation que Sir Robert Peel et le Duc de Wellington ont agi. (Écoutez.) La question alors était : l'émancipation sinon la guerre civile; et ces hommes, ces grands hommes (applaudissements) — en énonçant le principe, le mirent franchement en pratique; et Sir Robert Peel, lorsqu'on lui suggéra de pourvoir au soutien du clergé Catholique, dit positivement qu'il avait délibéré sur la question et qu'elle méritait sérieuse considération, mais qu'il ne pouvait la présenter, bien que ce fut l'intention de M. Pitt secondé en cela par Lord Castlereagh, et qu'il ne voulait pas plus intervenir dans la régie intérieure de la religion Catholique qu'il ne voudrait se mêler des Wesleyens. (Écoutez, écoutez.) Le noble lord et le parti auquel il adhère éprouvèrent une grande mortification, et je puis le dire, une forte jalousie de ce que ceux-ci, ces ennemis de toute espèce de liberté — les ennemis de l'émancipation des Catholiques — vissent alors leur honneur qu'ils avaient si longtemps ambitionné; et ce fut la plainte que proférèrent et le parti auquel le noble lord appartenait, et le noble lord lui-même, qu'ils avaient été obligés de combattre le combat de l'émancipation en subissant toutes les difficultés et toutes les oppositions qu'il a fait naître dans cette chambre, et que l'honneur du triomphe de l'émancipation avait été remporté par un autre parti. (Écoutez.) L'adhésion du parti auquel appartenait le noble lord fut donnée à la mesure en cette occasion; tous les membres de ce parti donnèrent des félicitations et des remerciements en échange; et ils montrèrent qu'ils acquiesçaient au principe alors invoqué, et que si le Gouvernement n'avait pas octroyé cette mesure ils auraient persisté dans leur demande de l'émancipation. Ils avouèrent que leurs souhaits

étaient remplis, et ils étaient enchantés de voir désormais les catholiques sur le même pied que leurs frères protestants — qu'ils ne subiraient plus en aucune manière les incapacités publiques qu'on leur avait imposées à raison de leur croyance religieuse. (Écoutez, écoutez.) Maintenant, Monsieur, lorsque la situation de ce pays est telle, — lorsque ces progrès effectifs de l'opinion ont lieu, que propose de faire le noble lord? Il nous dit (puis-que le discours de la reine n'est que le discours du noble lord) qu'elle a reçu beaucoup d'adresses d'un grand nombre de classes de ses sujets concernant les titres ecclésiastiques conférés par un pouvoir étranger, et le noble lord ne nous laisse nullement dans le doute sur l'article de ses intentions à cet égard, car il a été donné avis ce soir que le noble lord introduira un bill pour empêcher la prise et la jouissance d'aucun titre ecclésiastique ou d'honneur qui pourrait conférer tout siège ou souverain étranger relativement aux localités du Royaume-Uni. C'est-à-dire qu'il mettra en pièces les titres religieux octroyés par l'évêque appelé le Pape de Rome. Si le noble lord entend dire qu'il y a près des rivages du Tibre un faible souverain qui a voulu attribuer certains noms et certains titres à des personnes de ce pays, si c'est là ce que le noble lord veut dire, il ne fera que tenir une conduite juste, et ce sera là un but contre lequel il pourra diriger ses attaques, mais tel n'est point le cas. (Écoutez, écoutez.) Le noble lord a toujours témoigné être, et je crois qu'il est en effet homme à francs procédés; ainsi, je le lui demande, n'est-ce point à l'Évêque de Rome que s'adresse la mesure qu'il propose? Écoutez, écoutez, écoutez.) Quel est l'Évêque de Rome? Il est Prince souverain aussi bien qu'Évêque de Rome. Il peut de main ne plus être le Prince de Rome, mais il ne cessera pas d'être l'Évêque de Rome, le chef de la religion Catholique Romaine, du quel dérive la puissance spirituelle de ses ministres et le véritable esprit de cette religion; et dire aux catholiques qu'ils n'auront pas d'évêques qui recevront l'autorité du Pape de Rome, c'est leur dire : — vous n'aurez point d'évêques pour vous procurer les secours spirituels de votre religion. (Écoutez.) En d'autres termes, c'est une persécution flagrante. (Écoutez, écoutez.) Mais l'on va m'objectionner les mots d'agression contre les prérogatives de Sa Majesté, agression papale, empiètement territorial. Il est un diction inventé par nos amis d'Amérique et que l'on nomme l'échelle du capital politique. (rires.) C'est une admirable spéculation qui sans l'aide d'aucun capital, met en état d'acquiescer (rires), — et je crois que le noble lord gagne politiquement de ce capital par l'appât de sa mesure. (Écoutez, écoutez.) On nous parle d'empiètement territorial. Ici, monsieur, j'accuse le noble lord (et j'ai constamment remarqué la franchise avec laquelle il agissait) d'agir fautiveusement en cette conjoncture envers le peuple de ce pays. (Écoutez, écoutez.) Cette agression papale dont il se plaint aujourd'hui n'est nullement chose nouvelle (Écoutez, écoutez.) Il le connaissait, et il a dû la connaître depuis des années. (Écoutez, écoutez.) Je vais prouver à votre satisfaction que, abstraction faite du préjudice que vous puissiez éprouver sous d'autres rapports, cette agression papale existe depuis des années, et a reçu la sanction du noble lord lui-même. (Écoutez, écoutez.) L'Angleterre, vous dit le noble lord, a été morcelée par une puissance étrangère — par le Pape de Rome; mais quand? L'autre jour, lorsque cette bulle a été introduite et un Cardinal nommé, et le Dr. Wiseman déclaré Ar-

chevêque. Mais est-ce là la première agression territoriale ou le premier morcellement de l'Angleterre? Toujours, depuis que je connais l'Angleterre, j'y ai vu aussi des Evêques Catholiques. Citons, pour exemple, l'Evêque Baines, que l'on appelait l'Evêque de Siga; il avait un diocèse qui renfermait la partie ouest de l'Angleterre, et était en réalité, l'Evêque de Bath. J'ai donc été à même de savoir quelque chose de ce qui le concerne. Il tenait son autorité directement du Pape. Il était un évêque sacré par le Pape. Il exerçait les pouvoirs spéciaux d'un Evêque sous la dépendance du Pape. Il était en même temps vicaire apostolique. Que signifie donc tout cela? Il en résulte que loin d'avoir récemment gagné une puissance, il s'est lui-même dépouillé de la puissance, et que ceci, loin de constituer une agression, dans le fait n'est qu'une rétrogression. (Écoutez, écoutez.) Ainsi, loin d'avoir porté atteinte aux prérogatives de Sa Majesté, il a conféré au peuple Catholique d'Angleterre le pouvoir de se gouverner lui-même en matières ecclésiastiques. (Écoutez, écoutez.) Avant que le changement dont il s'agit ait eu lieu, l'Evêque Catholique d'Angleterre était ce qu'est un Légat à latere; le Pape était le seul Evêque d'Angleterre, le Pape était le nominateur de l'Evêque; on en référait à lui de toute chose, et à l'aide de ses vicaires apostoliques, il gouvernait entièrement ce pays sous le rapport religieux, dans la mesure que les Catholiques y étaient concernés. (Écoutez, écoutez.) Dans cet état des choses on a dit: nous établissons une hiérarchie, et les évêques seront élus par des personnes d'Angleterre, indubitablement avec l'approbation du Pape, tandis que les vicaires apostoliques n'étaient pas à la nomination d'aucune personne d'Angleterre; ils étaient nommés par le Pape, placés sous son contrôle, ses serviteurs — ses esclaves, je pourrais dire — et le Pape jouissait d'un pouvoir suprême. (Écoutez, écoutez.) Ah! mais l'on dit qu'en cela il y a beaucoup plus que je ne viens de dire : On l'appelle Archevêque de Westminster. Le Dr. Baines était, je crois, dénommé Evêque de Siga in partibus infidelium; mais supposons qu'on l'ait appelé Evêque de Bath et Wells, quelle différence cela ferait-il, et où serait en ce cas l'empiètement sur la prérogative de Sa Majesté? (Écoutez.) Une assertion de ce genre de la bouche de l'homme le plus distingué d'encre nous, en tant qu'il s'agit de pouvoir, est déplacée. Y a-t-il tendance à violer la prérogative de Sa Majesté dans le fait que le Dr. Wiseman se nomme Archevêque de Westminster, au lieu d'être appelé Evêque de Melipotamus? Comment une diversion dans les termes peut-elle être une attaque contre sa prérogative, ou que veut dire cette agression contre elle? (Écoutez, écoutez.) J'ai parcouru du regard l'une après l'autre les colonnes où s'aplanait à ce propos le langage ordurier [rires], et je crois que c'est un des plus grands privilèges de cette chambre que de pouvoir discuter sur ce sujet, et que ce que nous en dirons ne soit pas étouffé par le bruit des ragissements des sectaires. [Écoutez.]

Quelle que humble que soit un individu dans cette chambre, qu'il parle franchement et honnêtement, et la chambre l'écouterait, et j'ai la confiance, non pour l'opinion que j'ai de moi, à raison de l'exposition nette et simple de la vérité, que bientôt mes compatriotes rougiront de tout le brouhaha qui a eu lieu et des personnes qui l'ont suscité. (Écoutez, écoutez,

écoutez.) Je veux savoir ce que signifie le terme d'agression. La loi a-t-elle été changée? Point du tout. Je veux traiter la question gravement, et je demande en quoi il y a agression contre la prérogative de Sa Majesté parce que le Dr. Wiseman juge à propos de s'intituler Cardinal, de se couvrir d'un large chapeau, de porter des bas rouges et de s'appeler Archevêque de Westminster? Je ne voudrais pas traiter une telle matière sur le ton du badinage, et pourtant dans la discussion je ne puis faire autrement. Suis-je un sujet moins loyal pour parler ainsi? [Écoutez, écoutez.] Y a-t-il quelqu'un qui croie que les Catholiques d'Angleterre (les plus paisibles et les plus soumis de tous les sujets de Sa Majesté, et qui portent, je le dirai, l'humbleté jusqu'à l'exces) doivent être accusés plus que toute autre classe d'hommes dans le monde, d'empêcher sur les prérogatives de Sa Majesté, parce que le Dr. Wiseman est appelé Cardinal Archevêque de Westminster? (Applaudissements.) Quel pouvoir acquiert-il par là? Je répondrai par la bouche même du noble lord. En 1848 l'hon. baronet qui est vis-à-vis, membre de l'Université d'Oxford, attirera l'attention sur quelque chose qui ressemblait à la proposition de créer une hiérarchie pour l'Eglise Romaine. L'hon. baronet est le seul homme consistant parmi nous; il a été consistant dès le commencement; il disait que vous aviez tort en 1829; qu'il fallait tenir les Catholiques dans leur abaissement; que vous n'aviez pas dû faire ce pas en avant. Lorsqu'il voit les conséquences d'un principe que le noble lord a fortement contribué à établir, il le signale et dit, voyez la conséquence de vos actes; c'est là le résultat légitime de ce que vous avez fait en 1829. (Écoutez, écoutez, écoutez.)

Et ce dont je me plains dans le noble lord, c'est qu'après toute l'expérience qu'il a acquise depuis 1829, il vienne ici dire avec beaucoup d'autorité qu'il a appris — quoi? — Que le principe qu'il établit alors est un faux principe; qu'il a été dans l'erreur toute sa vie; et qu'il lui était réservé de découvrir la vérité seulement vers la fin de l'année 1850. [Écoutez, écoutez.] Il s'est fait partisan, mais il n'est pas tout à fait consistant. Même l'hon. membre pour Oxford ne peut pas être entièrement consistant, car pour cela il lui faudrait conduire de force les hommes à une certaine croyance, et il n'y aurait réussi à moins de détruire l'individu. [On rit.]

Durant un débat concernant les relations diplomatiques avec la Cour de Rome, le noble lord avait fait usage des expressions suivantes : — "Il vous faut ou bien donner certains avantages à la religion Catholique, et obtenir du Pape certains autres avantages en retour, parmi lesquels vous devez stipuler que le Pape ne créera pas de diocèses en Angleterre sans le consentement de la Reine; ou bien, d'un autre côté, vous devez dire que vous ne voulez avoir rien à faire avec des arrangements de cette nature — que vous ne consentez en aucune manière à donner aucune autorité à la religion catholique en Angleterre. Mais, alors, vous devez laisser l'autorité spirituelle du Pape sans aucune entrave. Vous ne pourrez lier l'influence spirituelle du Pape à moins d'avoir obtenu son consentement. Pour ma part je ne suis pas prêt à croire que ce serait l'avantage de ce pays et un sujet de satisfaction pour les catholiques, que d'en venir à un accommodement avec le Pape, en vertu duquel leurs arrangements spirituels, seraient réglés. Mais quand même vous empêcheriez par la loi toute autorité spirituelle d'être exercée par le Pape, toujours est-il que mon

FRIBLÉTON.

VOYAGES AU CANADA

ET
Naufrage du Lt. P. Emmanuel Crespel, Recollet,
sur

L'ISLE D'ANTICOSTI, EN 1736.

SECONDE LETTRE.

MON TRÈS CHER FRÈRE,

Rien ne pouvait flatter davantage mon amour propre que votre réponse. Ma première lettre, dites-vous, a satisfait plusieurs personnes d'esprit aux quelles vous l'avez communiquée, et excité leur curiosité à tel point, qu'elles sont dans une impatience extrême de voir la suite de mes voyages. Ce désir dont je sens tout l'avantage pourrait me nuire, si je tardais à le contenter. Les choses trop longtemps attendues perdent de leur prix et personne ne doit plus que moi craindre de tomber dans cet inconvénient.

Après l'expédition dont je vous ai parlé si toutes fois on peut appeler de ce nom une démarche absolument inutile, nous reprîmes la route de Montréal dont nous étions éloignés d'environ quatre cents cinquante lieues. En passant nous brûlâmes le Fort de la Baye, parce qu'étant trop voisin des Français, il n'aurait pas été une retraite sûre aux Français

que l'on y aurait laissés pour le garder. Les Renards animés par les ravages que nous avions faits sur leurs terres, et persuadés que nous ne viendrions pas une seconde fois dans leur Pays dans l'incertitude d'y trouver des Habitants, aurait pu obliger nos troupes à se renfermer dans le Fort, les y auraient attaqués et peut-être vaincus.

Lorsque nous fûmes à Michillimackinac, le commandant donna carte blanche à tout le monde. Il nous restait encore 300 lieues à faire, et les vivres nous auraient infailliblement manqué si nous n'avions pas fait nos efforts pour arriver promptement. Les vents nous favorisèrent dans le passage du Lac Huron; mais nous eûmes des pluies presque continuelles en remontant la rivière des Français, en traversant le lac Népissing et sur la petite rivière de Malouin. Elles cessèrent lorsque nous entrâmes dans celle des Outaouais. Je ne puis vous exprimer avec quelle vitesse nous descendîmes cette grande rivière; l'imagination seule en peut prendre un juste idée. Comme j'étais avec des gens que l'expérience avait rendus habiles à sauter les rapides; je ne fis pas des derniers à Montréal. J'y arrivai le 28 Septembre et n'en sortis qu'un Printemps pour obéir à l'ordre qui me fut donné de descendre à Québec. Je ne fis pas plutôt arrivé dans cette ville, que notre Commissaire me destina pour le poste de Niagara qui est un nouvel établissement avec une forteresse située à l'entrée d'une belle rivière qui porte le même nom, et qui est formée par la fameuse chute de Niagara au sud du Lac Ontario, et à 6 lieues de

notre fort. Je repris donc la route de Montréal, et de là je passai à Frontenac ou Cataraqui qui est un fort bâti à l'entrée du lac Ontario. Quoiqu'il ne soit éloigné de Montréal que de 80 lieues, nous fûmes pourtant quinze jours à nous y rendre à cause du grand nombre de rapides qu'il faut monter. Nous y attendîmes quelque temps que les vents devinssent favorables, car on y quitte les canots pour prendre un bâtiment que le Roi a fait construire exprès pour le transport. Ce bâtiment qui est d'environ 80 tonneaux, est fort bon voilier. On passe quelquefois ce trajet qui est de 70 lieues, en moins de 36 heures, le lac est très profond, j'ai jeté dans le milieu près de 100 brasses de ligne sans pouvoir en trouver le fond. Sa largeur peut être d'environ 30 lieues, et sa longueur de 90.

Nous mîmes à la voile le vingt deux Juillet, et nous arrivâmes à notre Poste le vingt sept matin. Je trouvai l'endroit fort agréable, la chasse, et la pêche y produisent beaucoup, les bois y sont de toute beauté et remplis surtout de Noiers, de Chataigniers, de Chênes, d'Ormes, et de érables comme il ne s'en trouve point en France.

La Fièvre traversa bientôt les plaisirs que nous goûtions à Niagara, et nous incommoda jusqu'à l'entrée de l'Automne qui dissipait le mauvais air. Nous passâmes l'Hiver assez tranquillement, je pourrais même dire assez agréablement, si le vaisseau qui devait nous apporter nos rafraichissements n'eût pas été contraint, après avoir essayé une horrible tempête sur le Lac, de relâcher à Frontenac

et ne nous eût mis par là dans la nécessité de ne boire que de l'eau.

Comme la saison était avancée, il n'osa remettre à la voile, et nous ne reçûmes nos provisions que le premier jour de Mai.

Depuis la St. Martin, le manque de vin m'avait empêché de célébrer la Messe; aussitôt que le bâtiment fut arrivé, je fis faire la Pâque à toute la Garnison, et je partis pour le Détroit à la sollicitation d'un Religieux de mon Ordre qui y était Missionnaire. Il y a cent lieues de Niagara à ce poste qui est situé à six lieues de l'entrée d'une fort belle Rivière, environ quinze lieues en-deçà du fond du Lac Erie.

Ce Lac qui peut avoir cent lieues de long et trente de large est fort plat, et par conséquent mauvais quand il vente; vers le Nord au dessus de la Grande pointe d'Écorris, il est bordé de sables fort hauts, de sorte que si l'on était pris de vent dans les endroits où il n'y a point de débarquement, ce qui ne se trouve que toutes les trois lieues, l'expérience a fait voir qu'il faudrait nécessairement périr.

J'arrivai au Détroit le dix-septième jour depuis mon départ : le Religieux que j'allais visiter me reçut d'une manière qui caractérisait à merveille le plaisir que nous sentons ordinairement lorsque nous trouvons un compatriote dans un pays éloigné; ajoutez à cela que nous étions du même ordre, et que le même motif nous avait éloigné de notre patrie. Je lui étais donc cher par plus d'un endroit, aussi n'oublia-t-il rien pour me marquer combien il était sensible à ma visite. C'était un homme un peu plus âgé que moi et très recom-

mandable par les succès qu'ils avaient eus sur leurs travaux Apostoliques. Sa maison était agréable et commode, c'était pour ainsi dire son ouvrage et le séjour de la vertu.

Il partageait le temps qui n'était pas rempli par les devoirs de sa charge entre l'étude et les occupations de la campagne; il avait quelques livres, et le choix qu'il en avait fait donnait une idée de la pureté de ses mœurs et de l'étendue de ses connaissances. La langue du pays lui était assez familière, et la facilité avec laquelle il la parlait le rendait cher à plusieurs Sauvages qui lui communiquèrent leurs réflexions sur toute sorte de sujets, et principalement sur la Religion. L'affabilité attire de la confiance, et personne n'en méritait plus que ce Religieux.

Il avait poussé la complaisance envers quelques Habitans du Détroit, jusqu'à leur apprendre la Langue Française. Parmi ceux là j'en ai vu plusieurs dont le sens droit, et le jugement solide et profond auraient fait des hommes admirables, même en France, si leur esprit avait été cultivé par l'étude. Pendant tout le temps que je restai chez ce Religieux, je trouvais tous les jours de nouvelles raisons d'environ un sort pareil au sien. En un mot il était heureux à la façon dont les hommes doivent l'être pour ne point rougir de leur bonheur.

Après avoir fait au Détroit ce qui m'y avait attiré, je repris le chemin de Niagara où je restai encore deux semaines; j'appris pendant ce temps assez de la Langue des Iroquois et des Outaouais, pour m'entretenir avec eux. Cette